



A La Capelle et Masmolène,
Le 3 février 2025

Monsieur Xavier GAYTE
Maire

L'agent recenseur vous a remis un courrier pour le recensement.

Mais à ce jour, certaines réponses ne nous sont pas encore parvenues.

Je me permets d'insister sur le caractère obligatoire pour toute personne résidant en France de répondre avec exactitude et dans les délais prescrits aux questionnaires du recensement de la population. A défaut, l'absence de réponse peut entraîner l'application d'une amende.

Mais répondre au recensement est plus qu'une **obligation légale**, c'est avant tout un **devoir civique**, simple et utile à tous.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir répondre au plus tôt et ce au plus tard **le mercredi 12 Février 2025** :

Ou sur le site www.lerecensement-et-moi.fr en utilisant le code d'accès et le mot de passe imprimés sur la notice qui vous a été remise par l'agent recenseur

Ou de bien vouloir vous présenter à la mairie, aux heures d'ouverture afin d'y remplir les questionnaires qui seront à votre disposition.

Pour toute question relative au recensement de la population, je vous invite à contacter le secrétariat de mairie au 09.63.55.39.14 ou l'agent recenseur au 06.62.52.22.59

Les informations recueillies sont confidentielles

Le Maire,

Mr Xavier GAYTE